

Conseil Municipal du 3 avril 2017

Présents : FAIVRE Jean-Pierre, SERRUOT François, FEVRE Corinne, ROUSSEAU François, BAUDARD Didier, HUMBLLOT Yves, BALLOT Emmanuelle, BUCHAILLOT Thierry, VIELLARD Benoît, LAPLACE Jean-Louis, PESENTI Bruno, LABOUROT Céline
Audrey GAUTHIER a donné procuration à Emmanuelle BALLOT
Andrée PRUNEAUX a donné procuration à François SERRUOT

COMPTES ADMINISTRATIFS – COMPTES DE GESTION 2016 :

Après examen des documents comptables qui lui sont présentés, le Conseil Municipal, APPROUVE les comptes administratifs 2016 présenté par le Maire et le Compte de gestion présenté par le Trésorier qui font apparaître les résultats de clôture suivants de :

- 494 928.66 € pour le budget communal principal. Vote unanimité
- 194 155.63 € pour le budget assainissement. Vote unanimité
- 166 375.19 € pour le budget lotissement. Vote : Unanimité

BUDGETS PRIMITIFS 2017 :

Présentation des budgets primitifs 2017, proposés par M le Maire :

- ✓ Budget primitif principal 2017 qui s'équilibre comme suit en dépenses et recettes :
 - Section de fonctionnement : 1 070 507 €
 - Section d'investissement : 634 730 €Vote : Unanimité
- ✓ Budget primitif assainissement 2017 qui s'équilibre comme suit en dépenses et recettes :
 - Section de fonctionnement : 158 741 €
 - Section d'investissement : 206 598 €Vote unanimité
- ✓ Budget primitif lotissement 2017 qui d'équilibre comme suit en dépenses et recettes :
 - Section de fonctionnement : 228 001.39 €
 - Section d'investissement : 228 000.00 €Vote : Unanimité

Impôts locaux 2017 :

Le Conseil Municipal :

- Fixe les taux des taxes locales :
 - ✓ Taxe d'habitation : 8,39 %, inchangée
 - ✓ Taxe Foncier Bâti : 15,75 %, inchangée
 - ✓ Taxe foncier non bâti : 16,38 %, inchangée

Subventions aux associations 2017 :

Le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions suivantes, pour l'année 2017 :

- Association Parents d'Elèves : 1 000 euros
- Association de Pêche : 175 euros
- Compagnie des Archers du Val d'Amour : 175 euros
- Club de scrabble : 175 euros

- J'Dance TAVAUX : 250 euros
- Anciens combattants : 200 euros
- Souvenir Français : 150 euros
- Football club de GEVRY : 300 euros
- Prévention routière : 100 euros
- ADMR PARCEY LE DESCHAUX : 175 euros
- Secours populaire : 50 euros

QUESTIONS DIVERSES :

M. le Maire donne lecture du courrier d'un habitant de la rue des Peupliers concernant un miroir de rue.

Séance levée à 21 H 30

LE MAIRE

Jean-Pierre FAIVRE